

## *Compte Rendu 20 septembre 2016*

*Il est 18 heures 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Membres Présents : MASSON Karine, BELUEL Sandra, MARC Daniel, ROUQUYAROL Jean-Claude, ARIBAUD Éric, DESASY Annie, SERGEANT Dominique, AUGÉ Michel, TOMAS Marie-Thérèse, CHEVRIER Yannick.*

*Secrétaire de séance : Mr SERGEANT Dominique*

### **Ordre du jour n°1 : délibération portant sur la mise en place d'un tarif pour les activités périscolaires.**

Monsieur le maire demande à Madame MASSON Karine, adjointe, déléguée aux affaires scolaires, de faire un résumé de la réunion du conseil de classe du regroupement pédagogique LE PRADAL/VILLEMAGNE L'ARGENTIERE qui a eu lieu le 31 mai 2016 concernant les activités périscolaire du RPI.

Madame MASSON Karine dit que les communes de LE PRADAL et de VILLEMAGNE L'ARGENTIERE ont décidé lors de la réunion du conseil de classe du RPI de fixer un tarif pour les activités périscolaires pour les enfants qui y participent.

Pour l'année scolaire 2016/2017 le tarif est le suivant : 50 € par enfant, 80 € pour 2 enfants et 20 €uros pour les autres enfants de la famille. Si les enfants d'une même famille sont scolarisés sur les deux communes, le total de la participation familiale sera divisé à parts égales pour les communes.

Madame MASSON Karine informe aussi le conseil municipal que Madame SOULIER Virginie qui devait seconder Madame MARC Edwige pour les activités périscolaires, n'a pas honoré son contrat, et qu'en remplacement Madame VALETTE Stéphanie a été engagée pour l'année scolaire 2016/2017, et une partie de la garderie du midi en alternance avec Mme Evelyne RACAULT, déjà en poste en tant que EVS (Emploi vie scolaire) pour le regroupement.

### ***Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,***

APPROUVE la décision prise lors du conseil de classe du regroupement pédagogique LE PRADAL/VILLEMAGNE L'ARGENTIER et donne son accord quant aux tarifs retenus.

APPROUVE la décision d'engager Me VALLETTE Stéphanie, et Me RACAULT Evelyne

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **Ordre du jour n° 2 : Présentation du projet de la construction d'un nouveau bâtiment et l'achat du terrain BLAYAC (120 000 €uros) :**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acheter un nouveau terrain cadastré A 121 et A 763 pour y construire une nouvelle mairie et une nouvelle école répondant aux normes actuelles, notamment d'accessibilité aux handicapés.

Monsieur le Maire rappelle les différentes possibilités évoquées lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, et demande aux conseillers municipaux :

- De l'autoriser à acheter le terrain Blayac,
- D'engager la procédure d'appel d'offres pour l'étude du projet et des travaux
- De consulter les différents organismes de prêts
- De demander les subventions susceptibles d'être versées par le département, la région, l'état, la communauté de commune Grand'Orb, et tous les organismes qui seraient susceptibles d'aider la commune au financement du projet.

Monsieur Yannick CHEVRIER demande à Monsieur le Maire d'expliquer comment il pourra faire face avec son budget à tous les travaux qui sont encore à faire, et demande un chiffrage global de tous ces investissements : chemin de Balmoutou, achat d'un terrain et construction d'une école et d'une mairie neuves.

Il regrette par ailleurs le manque de visibilité au sujet des subventions éventuelles susceptibles d'être accordées.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'acheter un terrain pour pouvoir engager les études du projet.

Certains conseillers évoquent la possibilité de financer l'achat du terrain Blayac par la vente du terrain de sport.

Madame Marie-Thérèse TOMAS propose plutôt la solution de réaliser un emprunt, les taux bancaires étant actuellement au plus bas.

La décision est mise au vote :

- A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident l'achat du terrain BLAYAC en le finançant par un emprunt,
- A l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à consulter les divers organismes de prêt.
- Ils autorisent Mr le Maire à consulter les organismes compétents pour 3 études de projets de construction :
  - Construction d'une école et d'une mairie sur ce terrain,
  - Construction d'une école sur ce terrain et restauration et aménagement de la mairie actuelle.
  - Construction d'une école sur ce terrain et transfert de la mairie actuelle dans la petite salle polyvalente attenante.

Il est 20 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

